



# Syndicat UNSA Hôpitaux Civils de Colmar



## **FL@SH INFO UNSA ! JOUR DE DEMENAGEMENT**

Dans de nombreuses entreprises du secteur privé, les salariés peuvent bénéficier d'un jour de congé pour déménager.

En revanche, dans la Fonction Publique Hospitalière, aucun texte national ne prévoit de droit à une autorisation d'absence pour déménager.

Ainsi, les agents hospitaliers doivent généralement poser un congé pour faire face à cet événement pourtant important de la vie quotidienne.





Syndicat **UNS@**



Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)



2 47 68 – 2  0

unsaicc68@gmail.com 

UNSA 

<https://unsa-hcc.fr>